

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 15 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.	
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »	
10 h 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	2 » 58 ^m soir.	

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : (Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 14 Octobre.

On sait qu'une polémique s'est engagée entre plusieurs de nos confrères sur le meilleur emploi que pourraient faire les députés de la dernière année de leur mandat.

Les uns s'efforcent de démontrer que la Chambre est lasse du chemin parcouru, qu'il est temps pour elle de faire son testament et de se préparer à bien mourir. Faire son testament, cela veut dire voter une nouvelle loi électorale et substituer le scrutin de liste au scrutin d'arrondissement. La France ne lui demande pas davantage, elle lui tiendra compte de ses bonnes intentions; elle lui pardonnera d'avoir touché à beaucoup de questions sans les résoudre et de léguer à ses successeurs plus de projets que de résultats, plus d'idées que de réformes accomplies.

Les autres s'élèvent avec énergie contre le rôle effacé et sans éclat qu'on ose conseiller à la Chambre et au Cabinet. Que dirait le pays s'il voyait qu'après beaucoup de temps déjà perdu, la Chambre ne trouve rien de mieux à faire que de se croiser les bras et de s'endormir? La besogne est entamée; il faut l'achever, coûte que coûte, avant les élections.

Qui a raison? Peut-être ni les uns ni les autres. Tel est l'avis du *Parlement*, qui se montre fort sceptique dans la solution du problème.

Sans doute la Chambre des députés ne peut, dans le court laps de temps qui lui reste, aborder avec succès l'examen de la réforme judiciaire. Il lui faudrait, pour aboutir à un résultat sérieux, tout à la fois plus d'études, plus de loisirs et moins de passion. — Telle qu'elle a été posée par M. Boysset, la question de la magistrature n'est pas un problème législatif pouvant être résolu par un accord des deux Chambres; c'est une sorte de champ clos où toutes les colères et les rancunes pourront se donner librement carrière sans qu'il sorte rien d'utile de ces emportements stériles. Jamais le Sénat actuel, ni même le Sénat partiellement renouvelé en 1882, ne permettra qu'on bouleverse la magistrature, grâce à un expédient révolutionnaire devant lequel ont reculé la Révolution de 1830 et celle de 1848.

Mais pourquoi ne résoudrait-on pas, avant les élections, les difficultés qui se rattachent à la gratuité, à l'obligation et à la laïcité de l'enseignement primaire? Sans doute, la matière donnera lieu à de vifs débats.

Le Sénat repoussera la laïcité, mais l'accord est assez facile sur d'autres points.

D'ailleurs, est-ce tout? Que deviennent donc le projet de loi sur la presse et celui sur les réunions et les associations? Veut-on que la Chambre se sépare avant d'avoir donné à la liberté quelques garanties? Ce serait, pour les députés élus en 1877, un honneur peu enviable que d'avoir essayé vainement de toucher à la liberté d'enseignement, et de n'avoir eu le temps de doter

la France d'aucune des libertés sur lesquelles tout le monde est d'accord ou s'ingénie à le paraître.

Si la France n'avait pas été guérie, par ses désastres, du fol amour-propre qui lui a valu tant de malheurs, elle aurait peut-être sujet d'être flattée de l'empressement qu'on met de tous côtés à solliciter son concours, bien plus encore, son alliance. Hier, c'était la presse anglaise qui lui faisait entrevoir mille avantages à appuyer les idées du cabinet de Saint-James, et sans doute celles du cabinet de Saint-Petersbourg. Maintenant, c'est la presse de Berlin et de Vienne qui l'engage à se rapprocher de l'alliance austro-allemande, où tous ses intérêts en Orient seront infailliblement sauvegardés.

Nous sommes certainement très sensibles au prix que l'on attache, en Europe, à notre amitié; mais nous disons, avec la *Liberté*, que nous avons appris à nos dépens à considérer désormais la politique comme une affaire d'intérêt et non de sentiment, et nous nous habituons à peser, avant tout, les avantages et les inconvénients, sans nous laisser aller aux décevantes séductions de la fierté nationale.

Or, en examinant froidement les choses, nous sommes convaincus que l'intérêt et le devoir de la France, dans les circonstances actuelles, lui commandent de garder absolument entière sa liberté d'action. Grâce à des influences téméraires qui ne voyaient que l'honneur, pour notre pays, d'être recherché par une grande puissance, nous avons failli nous engager, au début de la question d'Orient, avec la Russie, qui nous faisait toutes sortes de coquetteries; naguère nous avons été sur le point de nous enchaîner à la politique de M. Gladstone, et de nous avancer, au profit de la Grèce, beaucoup plus loin que la prudence ne le comportait. Si nous avions commis cette double faute, où en serions-nous à l'heure présente?

La Russie nous aurait entraînés dans la situation fautive et compliquée où elle s'est trouvée au Congrès de Berlin et depuis. Aujourd'hui, nous serions enveloppés dans l'échec que subissent les projets de M. Gladstone. Bien plus, nous aurions, du même coup, compromis nos relations avec l'Allemagne et l'Autriche, deux puissances vis-à-vis desquelles les bons rapports nous sont certainement plus nécessaires que vis-à-vis de l'Angleterre et de la Russie.

Et pourquoi serions-nous sortis de notre attitude de paix et de recueillement? Pour favoriser les ambitions de la Russie en Orient? Pour aider l'Angleterre à sauvegarder, par son rapprochement avec la Russie, son empire des Indes? En quoi ce double but pouvait-il nous intéresser, et quel profit quelconque pouvait-il nous procurer dans le présent ni dans l'avenir?

Un journal ministériel, le *Voltaire*, contient ce qui suit :

M. Jules Ferry, président du conseil, a convoqué

au ministère de l'instruction publique, MM. Constans, Fallières et Andrieux.

« Il s'agissait d'examiner les mesures à prendre contre les établissements d'enseignement secondaire, précédemment tenus par les jésuites, et qui, malgré l'application du premier des décrets du 29 mars, continuent à être dirigés par eux. On sait, en effet, que ces établissements ont été ouverts, avec grand fracas, la semaine dernière, sous le manteau de Sociétés civiles par trop transparent. Les professeurs sont, du reste, restés les mêmes et ont à peine modifié leur costume.

« Il a été décidé que le conseil supérieur de l'instruction publique serait saisi de la question.

« Dans le cas où le conseil supérieur se reconnaîtrait impuissant à empêcher cet abus, le gouvernement n'hésiterait pas à examiner de nouveau la question et à faire procéder à une seconde expulsion des jésuites.

« On parle même déjà d'oppositions formées par un certain nombre de recteurs contre la réouverture de ces établissements dans plusieurs centres universitaires. »

Ceci est bien fort.

Dispersés comme associations, les jésuites ne sont-ils donc pas absolument libres comme citoyens?

Les décrets eux-mêmes l'ont pourtant reconnu; car le rapport qui les précède affirme que : « la Société de Jésus devait cesser d'exister à l'état de congrégation, mais chacun de ses membres conservera ses droits individuels au nombre desquels figure le droit d'enseigner : »

« Il ne s'agit pas de poursuivre ses membres isolés et de porter atteinte à des droits individuels » ainsi qu'on essaie vainement de le faire croire, mais uniquement d'empêcher une société non autorisée de se manifester par des actes contraires aux lois. »

Et le ministre de l'intérieur disait dans dans sa circulaire aux préfets :

« Le lendemain du jour où la dissolution de leur association aura été prononcée, les membres des congrégations non autorisées se trouveront exactement dans la même situation que tous les citoyens français; ils jouiront des mêmes avantages et des mêmes prérogatives, à la seule condition de se soumettre aux lois qui nous commandent à tous, de ne faire aucun acte d'affiliation à la corporation supprimée. »

Rien de plus clair, ni de plus naturel.

Pourquoi se déjuger ainsi?

Le *Journal des Débats*, analysant le scrutin sénatorial des Côtes-du-Nord, contient ce qui suit :

« Au premier tour de scrutin, les noms des six candidats sont sortis de l'urne dans l'ordre suivant : M. de Carné, 239 voix; — M. Armez, 203 voix; — M. Duval, 183 voix; — M. Even, 181 voix; — M. de l'Angle-Beaumanoir, 119 voix, — et enfin M. de Champagny, 16 voix.

« Les républicains occupaient le deuxième et le quatrième rang; les légitimistes plus ou moins mitigés, le premier, le troisième et le cinquième rang; et enfin M. de Champagny, qui représentait les bonapartistes, — il n'y a plus de raison de dire maintenant le parti bonapartiste, — venait le dernier avec 16 voix sur 500 électeurs environ. — Au second

tour de scrutin, M. de l'Angle-Beaumanoir et M. de Champagny se sont désistés. »

Informations

On peut voir en ce moment chez un libraire de Dijon une carte allemande qui plonge dans de bien douloureuses réflexions. Cette carte, dressée par le capitaine allemand Troelsch et éditée par Karl Ane, à Stuttgart, indique tous les emplacements occupés par les forces militaires de la France en temps de paix.

A droite et à gauche de cette carte et, en quelque sorte, comme pour lui servir d'encadrement, se trouvent des tableaux de répartition, d'emplacement de troupes, de leurs dépôts, l'énumération des corps composant l'armée française, leur effectif, les noms des généraux commandant en chef.

Les distances kilométriques sont, d'une place forte ou d'une ville à l'autre, en chiffres arabes. Ce qui nous frappe surtout, dans cette carte, c'est la facilité avec laquelle on peut la lire.

On lit dans le *Moniteur* :

« Chambéry, 8 octobre 1880.

« A la suite des grandes manœuvres d'automne, et de l'accumulation des réservistes dans des casernes trop encombrées, une épidémie de fièvre typhoïde s'est déclarée dans la garnison et ensuite dans plusieurs quartiers de la ville. Plus de vingt jeunes miliciens ont été enlevés en quelques jours; l'hôpital militaire s'étant trouvé trop étroit pour contenir les malades, on a dû en déverser une partie sur les autres hôpitaux de la ville et même dans le couvent des RR. PP. capucins.

« Dans ces conditions, l'administration a agi sagement en retardant la rentrée des écoles jusqu'au 15 octobre. »

Nous sommes heureux d'apprendre que la nouvelle d'un grave accident arrivé à M. Henri Martin est inexacte. L'éminent historien est en bonne santé et l'a télégraphié lui-même à sa famille inquiète.

Lundi dernier, à Paris, à 3 h. 50 du soir, le cheval attelé à la voiture 1849 de la Compagnie générale s'est emporté rue de Courcelles; à l'angle du boulevard Haussmann, il a heurté un véhicule dont les voyageurs furent quelque peu contusionnés; le cocher, renversé de son siège, a été blessé à l'épaule gauche assez grièvement pour être obligé de quitter son service. Dans l'une des voitures heurtées se trouvaient M^{me} et M^{lle} de Freycinet, qui ont pu regagner sans mal leur domicile dans une voiture mise à leur disposition par un monsieur témoin de l'accident.

Le bruit a couru que M. Challemeil-Lacour songeait à résigner ses fonctions d'ambassadeur à Londres. On dit en effet que M. Challemeil-Lacour n'est pas entièrement d'accord avec M. Barthélemy Saint-Hilaire sur la politique à suivre en Orient. Il n'est pas question de la démission de cet ambassadeur.

Le Journal officiel publie une série de décrets en date du 5 octobre, rendus sur la proposition du ministre des affaires étrangères, et réglant la reprise des relations diplomatiques entre la France et le Mexique.

Le premier décret est ainsi conçu :

Sur la proposition du ministre des affaires étrangères,

Le président de la République décrète :

Art. 1^{er}. La légation de France près la République du Mexique et les consulats de France à Tampico et à Vera-Cruz sont rétablis.

Par un second décret à la même date, M. le baron Boissy d'Anglas (François-Antoine), membre de la Chambre des députés, est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française, en mission temporaire, auprès du gouvernement de la République du Mexique.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Octroi de Cahors.

Extrait de la séance du Conseil municipal du 10 octobre 1880.

M. le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 14 août dernier, il a été chargé d'entrer en pourparlers avec M. le Directeur des contributions indirectes relativement à la gestion de l'octroi par cette administration. Il donne lecture d'un projet de traité dressé par M. le Directeur, et fait connaître que les frais de cette gestion s'élevaient à environ 27,000 francs auxquels il faudrait ajouter 10 % sur les recettes dépassant un chiffre à fixer par le Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le projet de traité présenté par M. le Maire et décide :

A partir du 1^{er} janvier 1881, l'octroi de la commune de Cahors sera régi par l'administration des Contributions indirectes; qu'il sera mis à la disposition de M. le Directeur une somme annuelle de 27 000 francs, sur laquelle seront prélevées les sommes nécessaires pour les traitements des employés de l'octroi et les indemnités à allouer aux employés de l'administration des Contributions indirectes chargés spécialement d'un service relatif à l'octroi, l'excédant pouvant être distribué à tous ces divers fonctionnaires à titre de gratification; qu'en sus de cette somme de 27,000 francs, il sera alloué 10 % sur les recettes brutes de chaque année dépassant 176,164 fr. 64 c.

Quelques membres font observer qu'au lieu de déterminer le traitement d'après le bureau, il vaudrait mieux diviser les employés de l'octroi en plusieurs classes et fixer le traitement de chaque classe.

Après en avoir délibéré, le conseil décide qu'il sera créé trois classes de receveurs et de surveillants.

Il fixe le maximum de traitement de la manière suivante :

1 ^o Préposé en chef	1,800 fr.
2 ^o Brigadier	1,300
3 ^o Receveurs de 1 ^{re} classe . . .	1,200
4 ^o id. de 2 ^e classe	1,100
5 ^o id. de 3 ^e classe	1,000
6 ^o Surveillants de 1 ^{re} classe . .	960
7 ^o id. de 2 ^e classe	900
8 ^o id. de 3 ^e classe	840
9 ^o Et, enfin, surveillant-adjoint	780

Il ne pourra jamais y avoir plus de deux receveurs de 1^{re} classe, deux surveillants de 1^{re} classe, et quatre de seconde classe.

Sur la proposition de quelques membres, le Conseil décide qu'à partir du 1^{er} janvier 1881, il ne sera plus perçu de droits d'octroi sur les huiles comestibles et les huiles combustibles non minérales.

M. Pouzergues propose de supprimer les droits d'octroi sur le bois de chauffage excru et coupé dans l'intérieur du périmètre formé par les bureaux de l'octroi.

Cette proposition est adoptée.

M. Fonsegrive, chargé des fonctions de professeur de philosophie (3^e classe), au Lycée de Cahors, est nommé professeur de philosophie (même classe) au Lycée de Montauban.

M. Ythier, professeur de philosophie en congé, reprend sa chaire au lycée de Cahors.

Les inspecteurs des finances sont en tournée dans notre région. MM. Brodin, Bossion et le marquis de Beyssier de Salles sont arrivés mercredi à Agen.

SOCIÉTÉ PHILOTECHNIQUE.

La Société Philotechnique s'occupe de la reprise de ses cours populaires. Son conseil d'administration est, paraît-il, en instance auprès de la municipalité pour obtenir un local plus en rapport avec le développement qu'elle est appelée à prendre.

La salle de la Justice de Paix de l'ancien Tribunal répondrait à toutes les exigences.

Nous ne doutons pas que le Conseil municipal n'accueille favorablement la demande.

Dès samedi on pouvait voir, dans les grandes épiceries de Paris, le sucre en pains, première marque, affiché à 55 et 60 centimes le demi-kilog. Et ce prix est encore destiné à s'abaisser, car dans ce moment, le commerce de détail écoule les approvisionnements qui ont été faits à un cours supérieur.

A Montauban, le prix du sucre est aussi de 55 à 60 cent. le demi-kilog.

Grand éboulement à Bouziès.

Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que cette nuit un grand éboulement a eu lieu à Bouziès. — Une montagne toute entière est descendue dans la rivière. — La navigation du Lot et la circulation sur la route de Cahors à Cajarc sont complètement interrompues. — La voiture de Figeac n'est pas arrivée ce matin. — On attribue cet accident à l'ébranlement causé par les mines que l'on fait partir pour le percement d'un tunnel du chemin de fer à cet endroit. — Comme cet éboulement a eu lieu dans la nuit, il faut espérer qu'il n'a occasionné aucun accident de personnes. Dieu veuille qu'il en soit ainsi. — M. l'Ingénieur en chef du service et MM. les Conducteurs sont partis aussitôt la nouvelle reçue.

La Société des études du Lot a repris ses travaux le 11 octobre.

M. Bonabry, secrétaire-adjoint, dépose sur le bureau un grand nombre de livres et de brochures reçus pendant les vacances. — Parmi ces ouvrages, nous avons remarqué un intéressant travail sur le *Cid*, de Corneille, de notre savant compatriote, M. Laroumet, professeur agrégé du Collège Stanislas.

M. Bonabry donne connaissance de divers travaux historiques, que M. J. Baudel, censeur des études au Lycée de Nice, avait adressés au Comité historique du ministère de l'instruction publique. L'une se rapporte aux statuts de l'ancien chapitre de la cathédrale de Cahors, l'autre au sac de cette ville par l'armée huguenote du roi de Navarre, après la prise de Cahors, en juin 1580. Ces deux communications ont été très favorablement accueillies par le Comité.

M. Malinowski communique la liste des objets antiques exposés au Musée d'Agen, provenant de différentes localités du département du Lot. Les uns ont été recueillis dans le camp des Césarines, près de St-Céré, les autres à Luzech, à Puy-Evêque, etc.

M. Malinowski dit, avec juste raison, qu'il est bon que les archéologues de Cahors sachent où se trouvent ces objets, qui peuvent être des sujets d'études très intéressants. Il termine sa lecture en annonçant à la Société la découverte d'un aqueduc gallo-romain, presque intact, dans la propriété de M^{me} Fournier. Cet aqueduc, une fois restauré, pourrait servir à l'assainissement de tout le quartier de la Chartreuse. Quelques débris de poteries anciennes, trouvés dans cet aqueduc, sont déposés sur le bureau.

M. Duc, pharmacien à Caylus, fait don à la Société d'une collection de pièces de monnaies de France du dix-huitième siècle.

Demandes d'admission : M. Balayguerie, maire de Mechmont; M. Bastide, de Cahors, docteur médecin à Tunis.

NOUVELLES MILITAIRES.

En raison des bons résultats qu'a donnés l'école des essais, établie à Rambouillet, le minis-

tre de la guerre se propose de donner à cet établissement une organisation définitive. Toutefois, cette organisation ne pourra fonctionner qu'à partir du 1^{er} octobre 1882, époque à laquelle les 125 élèves les plus âgés quitteront l'école pour s'engager dans l'armée et permettront ainsi l'entrée d'une promotion nouvelle. Cependant, comme il pourrait y avoir éventuellement des places vacantes d'ici à deux ans, le ministre vient de faire connaître les conditions d'âge et d'instruction qui seront dorénavant exigées pour l'admission à l'école de Rambouillet. Les candidats devront avoir quinze ans révolus au 1^{er} octobre de l'année du concours et posséder une solide instruction primaire correspondant à leur âge.

Les engagés conditionnels qui sont actuellement sous les drapeaux, soit depuis le 8 novembre 1879, soit depuis le 8 novembre 1878, et, dans ce dernier cas, comme ayant été astreints à faire une seconde année de service, seront renvoyés dans leurs foyers le 7 novembre prochain, s'ils ont satisfait aux examens prescrits par la loi. Les grades de sous-officiers leur seront conférés dans les proportions du septième de l'effectif des engagés conditionnels pour l'infanterie, du dixième pour la cavalerie, du quart, pour l'artillerie et du sixième pour les trains.

Le ministre de la guerre vient d'informer les Conseils d'administration des corps de troupe qu'il accueillera favorablement les demandes formées par des militaires désiraant ne pas être envoyés en disponibilité en même temps que leur classe, et sollicitant leur maintien sous les drapeaux jusqu'à l'époque de leur passage dans la réserve, du moment que ces demandes seront motivées par des considérations spéciales au service. En principe, celles qui seront formées par des hommes gradés ou par des soldats chargés d'un emploi seront toujours admises.

Les journaux de Toulouse racontaient, il y a un mois, qu'une jeune fille avait jeté du vitriol à la figure de son amant, dans un café de la rue du Canard, et que plusieurs personnes avaient été légèrement atteintes par le liquide corrosif. Cette affaire vient d'avoir son dénouement devant le Tribunal de police correctionnelle. La jeune fille a été condamnée à 25 fr. d'amende.

La Société nationale d'encouragement à l'agriculture met au concours la question suivante : « Quels sont, dans la région des céréales, les moyens qui, dépendant des cultivateurs et de leur initiative, peuvent améliorer la situation de l'agriculture française ? » — Une médaille de 1,000 francs sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire. Les manuscrits devront être adressés, sous pli cacheté, à M. Foucher de Careil, sénateur, président de la Société, avant le 15 avril 1881. Une commission sera nommée ultérieurement par le Conseil pour faire fonction de jury. Tous les renseignements complémentaires seront donnés au siège de la Société, rue Basse du Rempart, 56, boulevard des Capucines.

La fille Mélanie Lavergne, âgée de 31 ans, née à Concorès (Lot), est poursuivie pour vol et coups et blessures.

La prévenue logeait chez les époux Bigou, route de Cahors; mais son inconduite les obligea à lui signifier son congé. Cette mesure ne lui plut pas, aussi reçut-elle la femme Bigou à coups de poings lorsqu'elle vint lui annoncer qu'elle eût à déguerpir au plutôt. Son mari étant venu à son secours, reçut lui-même sa part d'horions.

Plainte fut portée par les époux Bigou, contre cette virago, et comme dans une certaine circonstance elle avait dit à la femme Bigou qu'à l'époque où elle était en service à l'auberge d'Albagnac, elle avait fait certaines économies et s'était mise dans ses meubles, et que la manière dont elle lui avait fait cette confidence lui avait laissé certains soupçons; elle en fit part à la police. Une instruction fut ouverte; elle amena la découverte que, la plupart du linge et des effets mobiliers qui se trouvaient en la possession de la fille Lavergne provenaient de détournements commis chez le sieur Albagnac. Elle fut mise en état d'arrestation.

Les antécédents de la prévenue ne sont pas faits pour faire croire au tribunal à son innocence; elle a déjà subi deux condamnations pour vol et une troisième pour coups et blessures.

Mélanie Lavergne, reconnue coupable des délits qui lui étaient reprochés, a été condamnée à 8 mois de prison.

Coupons commerciaux.

Liste des négociants adhérents de la ville de Cahors.

- MM.
- Alchié, chapellerie en tous genres, rue de la Mairie.
 - Belon, Sylvestre, marchand tailleur, confection en tous genres, Boulevard Nord.
 - Boutet et Enraygues, liquoristes (spécialité, Crème de noix), rue Portail-Alban.
 - Brel, coiffeur, parfumerie fine, postiches en tous genres, boulevard Nord.
 - Bach, vins et alcools, rue du Parc.
 - Bataille, magasin de chaussures en tous genres, boulevard Nord.
 - Derupé, épiciers, faubourg Labarre.
 - Escrouzilles, pharmacien, spécialité de vin de Quinquina, rue de la Mairie.
 - Filhol et Course, grands magasins du Printemps, rue de la Liberté.
 - Férando, jeune, négociant, faubourg Cabessut.
 - Girma, libraire, boulevard Nord.
 - Vve Grelet, ganterie, parfumerie, lingerie, boulevard Nord.
 - Jouve, épiciers, rue de la Mairie.
 - Lacombe, peintre, encadrements et gravures, rue Fénélon.
 - Albert, photographe, rue du Parc.
 - Larrive, fils aîné, rue de la Liberté, mercerie, machines à coudre de tous systèmes.
 - Mandelli, frères, bijouterie, orfèvrerie, boulevard Nord.
 - Mayzen, épiciers, boulevard Nord.
 - Montagne fils, vins et alcools, en face la Gare.
 - Péret, pâtisseries, confiseur, rue de la Mairie.
 - Pouget, négociant.
 - Rivière, frères, négociants, tapissiers, Galerie Fontenille.
 - Rigouste, Basile, boulanger, en face la Halle.
 - Rességuier, dit Castelnaud, boucher, place du Marché.
 - St-Sevez, Paul, pharmacien, rue de la Liberté.
 - Trémolière, boulanger, rue de la Mairie.
 - Soulacroix, chapellerie fine et en tous genres, boulevard Nord.
 - Valmary, négociant en vins de Cahors, prunes et noix, faubourg St-Georges.
 - Vincens, horticulteur, rue Ste-Claire.
 - Vinel, veuve, droguiste (moutarde Vinel), rue de la Mairie.

Arrondissement de Cahors.

- Bonnet, boucher, à Catus.
 - Bessières, boulanger, à Catus.
 - Roudy, Albert, cordonnier, à Catus.
 - Delfour, Joseph, libraire, à Catus.
 - Moles, menuisier et négociant en bois, à Catus.
 - Torrès, père, épiciers, à Catus.
 - Solladié, épicerie et mercerie, à St-Géry.
 - Couin, Auguste, épiciers, à St-Matré.
- Pour tous renseignements, s'adresser à M. A. Bach, directeur de la succursale du Lot, rue du Parc, à Cahors.

BULLETIN VINICOLE

On nous communique le résultat d'expériences gleucométriques sur divers cépages cultivés dans la vallée de Lascabanes à Lauzerte.

Ces expériences ont été faites le 8 octobre courant, par le docteur A..., au moyen du gleucomètre ordinaire, et à la température moyenne de 15°.

Cépages noirs.

- 1^o L'auxerrois mérot, dans une vigne, a marqué 12° 1/2;
 - Dans une autre, 13° 3/4.
- Cette différence s'explique par la maturité plus avancée et la position meilleure de la vigne dans le second cas.
- 2^o Le mauzeac noir ou plan de cros, 12°;
 - 3^o Le tardiou ou moutet, 11° 1/2;
 - 4^o Le tardiou pansu, 9° 3/4;
 - 5^o Le raisin de panse, 11° 1/2;
 - 6^o Le bordelais, 11° 1/3.

Cépages blancs.

- 1^o Semillon, 13°;
- 2^o Razzoulan, 12° 1/4;
- 3^o Mauzeac blanc, 11° 1/2;
- 4^o Moissaguais, 10° 1/2;
- 5^o Bastonnal, 9° 1/4;
- 6^o Blanquette, 8° 1/2.

D'après ces expériences, nos vins de commerce, par auxerrois pour ces contrées, marqueront 12 à 13° alcooliques à la décuaison, et

nos vins claires de 11 à 12°, puisque le degré alcoolométrique marque à 1/12° près le degré alcoolique.

Il est désirable que pareilles expériences se répètent tous les ans pour éclairer le viticulteur sur la quotité alcoolométrique des divers cépages cultivés dans le Lot.

Vins. — Chaque jour nous rapproche du moment où nous pourrions émettre un commencement d'appréciation sur les vins de 1880.

Jusqu'à présent, il est absolument prudent de ne rien dire; quelques cuves ont bien été percées par-ci par-là, mais leur dégustation a été si précaire et si prématurée, qu'on ne saurait en tirer une indication un peu sérieuse.

La semaine qui va s'ouvrir verra des décu-raisons nombreuses; alors il sera permis de constater quelques faits et d'en induire un commencement d'opinion.

On lit dans le *Médocain*, de Laspère :

« Les vendanges se sont heureusement achevées ici par un temps à souhait. Qualité et quantité répondent, à peu de chose près, aux appréciations que nous avons déjà formulées sur la récolte.

« Nous sommes entrés, depuis quelques jours, dans une période d'orages qui se résolvent en pluies abondantes. Ces pluies ont fait, jusqu'à présent, le plus grand bien; mais si elles persistaient, on serait obligé de suspendre les couvrailles, qui se sont faites jusqu'à présent dans d'excellentes conditions.

« Dans les départements limitrophes de la Gironde, les vendanges s'achèvent. Beaucoup de propriétaires ont terminé avec un temps splendide pendant la cueillette, mais les retardataires ne seront pas aussi bien partagés.

« Le Lot-et-Garonne est, de tous les départements voisins de la Gironde, le plus favorisé. Les propriétaires sont contents de leur récolte; beaucoup feront le double de vin de l'année dernière, bien peu en feront moins; la qualité paraît devoir être meilleure que celle de 1879.

« Dans les Charentes, la récolte sera bien réduite cette année-ci; la plupart des propriétaires, dans les contrées phylloxérées, ne feront pas leur provision, notamment dans les crus des grandes et petites champagnes, aux environs de Cognac, Jonzac, Segonzac. Les vignobles qui avoisinent la mer, dans la Charente-inférieure, et ceux des îles de Ré et d'Oléron, sont mieux partagés, et la qualité sera bonne. Il n'est pas encore question de prix dans les vins nouveaux, et les vins vieux sont à peu près tous vendus.

« Dans la Dordogne, les vendanges vont être terminées dans le courant de la semaine prochaine, à peu d'exception près.

« Partout on se plaint du peu de récolte, même dans les contrées les plus privilégiées, et que les divers fléaux ont épargnés; c'est beaucoup dire en l'évaluant dans l'ensemble à une demi-année ordinaire.

« Les vendanges sont générales dans la Bourgogne; on compte avoir une qualité moyenne. La propriété demande des prix exagérés; elle se base, paraît-il, sur les achats faits par les Champenois pour la fabrication du vin mousseux et sur la présence de quelques acheteurs allemands, qui achètent des raisins pour faire des cuvées d'outre-Rhin et éviter ainsi les droits énormes dont sont frappés les vins français à leur entrée en Allemagne. Cette fièvre d'achats sur pied a fait payer des gamays jusqu'à 30 fr. la feuillette de raisin de 85 fr., ce qui fait environ 130 fr. la pièce de vin. Des plants fins ont été payés au prix fabuleux de 1 fr. 50 à 2 fr. le kil.; on paie les plants fins de bons crus de 50 à 65 fr. la feuillette de raisins. On demande des grands crus de 90 à 120 francs.

« Les vendanges sont bientôt terminées dans l'Hérault et l'Aude. L'affluence des acheteurs est considérable. Il se traite énormément d'affaires, mais beaucoup de négociants étrangers n'achètent pas, ils trouvent les prix trop élevés. En attendant, la baisse ne se fait pas; au contraire, car certaines caves, vendues il y a quinze jours, ont été revendues avec prime de 2 fr. par hectolitre pour des vins courants.

« Les nouvelles reçues d'Espagne sont quelque peu contradictoires, suivant leurs provenances. Cependant, elles sont généralement

bonnes; on espère avoir un bon rendement et une qualité exceptionnelle. Les prix donnés dans notre dernier bulletin se maintiendront probablement, s'ils ne prennent pas faveur, en raison de l'affluence des acheteurs, qui sont déjà sur les lieux de production.»

Nous lisons dans le *Journal de Lavour* :

« Notre région est en pleine vendange. Partout la cueillette est considérable, dans plusieurs vignobles, comparée à celle des années précédentes elle donnera un double rendement.

« Mais si la quantité est grande, la qualité du vin laissera à désirer. Dans les premiers jours de septembre, nos vignes furent atteintes par le *Peronospora viticola*. A partir de cette époque, les grains du raisin ayant cessé de grossir la véraison et la maturation se sont mal accomplies.

Le bureau météorologique du *New-York-Herald* annonce qu'une perturbation cyclonique d'une grande énergie sera ressentie en Espagne et en France entre le 13 et le 15 octobre.

Dernières Nouvelles

Paris, 13 octobre.

On sait que M. Ivan de Wœskine avait accusé, dans le *Gaulois*, le colonel Jung d'avoir livré des papiers secrets au gouvernement allemand. — Le colonel Jung, ayant poursuivi M. Ivan de Wœskine et le *Gaulois*, le procès est venu hier.

Le *Gaulois* n'a été condamné qu'à 500 fr. d'amende; mais le signataire de l'article a été frappé de six mois de prison, 1,000 francs d'amende et 5,000 fr. de dommages-intérêts.

M. le général Ney, duc d'Elchingen, a nié avoir fourni les détails de son article à M. Ivan de Wœskine, et a affirmé qu'il lui avait simplement répété les bruits qui étaient répandus de toutes parts dans les cercles et les salons, sur la disparition de papiers secrets au ministère de la guerre.

On lit dans le *XIX^e Siècle* :

On sait que M. Félix Pyat a ouvert dans son journal la *Commune* une souscription pour l'achat d'un pistolet d'honneur à Berezowski, l'auteur de l'attentat contre l'Empereur de Russie.

Nous apprenons que M. Félix Pyat est poursuivi pour apologie d'un fait qualifié crime par la loi.

Paris, 13 octobre.

Le Sultan a signé l'iradé ordonnant la remise pacifique de Doligno. Une convention sera conclue avec le Monténégro en vue de sauvegarder les propriétés et la religion des musulmans établis dans la ville et le district qui seront annexés. Enfin, aux termes de ce même iradé, la Porte exprime la confiance que les puissances renonceront à toute pression ultérieure pour le règlement des autres questions. Ces propositions ont été communiquées, sous forme de note identique, à tous les ambassadeurs, en sorte que les divers cabinets en sont actuellement saisis. Il est aisé de prévoir l'accueil qui attend la nouvelle Note ottomane. La presse l'a déjà fait pressentir en exprimant sa vive satisfaction de l'heureuse issue de cette inquiétante question.

On croit que Doligno sera livré aujourd'hui ou demain.

DÉPÊCHES

(Service spécial du *Journal du Lot*.)

Paris, 14 octobre, 2 h. soir.

Il résulte des renseignements accrédités à la Bourse, et confirmés par les journaux du soir, que rien, absolument rien, n'a été décidé hier pendant la réunion du cabinet.

Quelques journaux prétendent que les divisions au sein du conseil ne sont pas sérieuses; d'autres croient qu'on reviendra au système modéré de M. de Freycinet.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Paris, 14 octobre, 5 h. soir.

Le conseil des ministres, réuni ce matin, vient de fixer les élections municipales au 9 JANVIER 1881.

6 h. soir.

Après la fixation des élections municipales, le conseil des ministres a discuté l'époque de la convocation des Chambres. On croit que la date du 9 novembre sera adoptée.

Bourse de Paris

Cours du 14 octobre.

Rente 3 p. %	85 40
— 3 p. % amortissable	87 40
— 4 1/2 p. %	114 90
— 5 p. %	120 20

Avis.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Les journaux politique et financiers s'occupent beaucoup depuis quelque temps de l'*English and French Bank* (Banque anglaise et française). Cette nouvelle banque a pour but de créer entre les deux marchés financiers les plus actifs du monde, un courant constant de relations destiné à établir entre eux une solidarité complète. Chacun comprendra qu'elle est l'importance de ce but. Il existe en ce moment pour dix-huit milliards de capitaux inactifs dans les caisses des banques anglaises. En amenant une grande partie de ces capitaux à participer aux bonnes affaires françaises, l'*English and French Bank* rendra les plus grands services à notre pays car le concours de capitaux étranger sera de nature à développer prodigieusement notre richesse nationale. Réciproquement, l'*English and French Bank* s'emploiera à intéresser les capitaux français dans les affaires industrielles ou minières de l'Angleterre, affaires si lucratives qui ont été la principale source de la richesse de nos voisins d'Outre-Manche. Sous ce point de vue de la participation respective des capitaux d'un pays aux affaires de l'autre, l'*English and French Bank* remplira un rôle économique des plus importants. En servant ainsi de trait-d'union entre les deux pays les plus riches du globe, l'*English and French Bank* comblera une véritable lacune. Ce caractère spécial de la nouvelle banque, en lui assurant un champ d'opérations pour ainsi dire illimité, est de nature à lui procurer des bénéfices considérables. On doit s'attendre à une prime après l'émission.

Cette banque est administrée par deux comités. Celui de Paris se compose de quatre membres connus par leur grande expérience des affaires. Ce sont MM. Barthe, administrateur des mines de l'Ariège et du Périgord; J. Brisson, qui remplit les fonctions d'administrateur-délégué; M. Pascal Duprat, député de Paris, et M. Deligny, conseiller municipal de Paris.

AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors

Pardessus demi-saison, longs, cintrés, coupe et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. (Voir aux annonces.)

Musée artistique et littéraire.

Sommaire du n° du 12 octobre.

Texte: Les nouvelles mosaïques du Dôme de Sienne, Surmay. — Le Métal, René Ménard. — Munich et le Musée National Bavaurois, A. Regnier. — T. Géricault, A. Genevay. — Amusettes, Madiot. — Petite Chronique, X.

Gravures: Dame noble et Bouffon de Cour. Sculpture du XV^e siècle. (Musée National Bavaurois) Dessin de M^{lle} Von Weber. — Fleuron composé et gravé par Le Clerc. — La Sainte Crèche. Pignon de droite de la façade du Dôme de Sienne. Mosaïque nouvelle. Dessin de Marinelli d'après le carton de L. Mussini. — Bosse d'un bouclier en or. Période celtogermanique (Musée National Bavaurois) Dessin de M^{lle} Herwegen. — Ecrin de l'Impératrice S^e Ounégonde en chène et ivoire sculptés VIII^e siècle. Période mérovingienne (Musée National Bavaurois) Dessin de M^{lle} Herwegen. — Casque polonais en acier, hallebarde, flamberge (Musée National Bavaurois) Dessins de M^{lle} Herwegen. — Les carrières d'Amérique à Romainville. Tableau de L. Matifas. (Salon de 1880) Gravure d'A. Lepère. — Bracelet en or, période mérovingienne. Bracelets en bronze, période celtogermanique (Musée National Bavaurois) Dessins de M^{lle} Herwegen. — Divers objets du Musée National Bavaurois. Dessins de M^{lle} Herwegen. — Lettres ornées: L, alphabet Blin. — S, alphabet Mitelli. — A, alphabet d'Ehrmann.

LA NATURE, Revue des sciences.

Sommaire du n° du 12 octobre.

Les tremblements de terre des îles Philippines: Gaston Tissandier. — Nouveaux progrès de la botanique fossile: S. Meunier. — Suppression des arrêts des trains de voyageurs: Prosper Handez. — Un bon système de robinet. — Effets électriques observés dans le nord du Sahara. — Le chemin de fer funiculaire du Giessbach: L. Baclé. — Le pulvérisateur agricole du docteur Ursino. — Phénomène météorologique. — Les origines et le développement de la vie (suite); les colonies linéaires: Ed. Perrier. — Académie des sciences, séance du 4 octobre 1880: Stanislas Meunier. — La météorologie du mois d'août 1880: E. Fron. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bolte aux lettres. — Recettes et procédés utiles. — Echecs.

Paris, 120, boulevard St-Germain.

Banque Anglaise et Française

VENTE DE 25,000 ACTIONS Libérées de 65 soit 126 fr. 25

DE

The English et French Bank

(LIMITED)

Au capital L 1,000,000 soit environ 25,000,000 de Francs Divisé en 100,000 obligations de L 10, soit 252,50 francs chacune

Enregistrée suivant les lois anglaises sur les sociétés en vertu desquelles la responsabilité des actionnaires est limitée au montant de leurs actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Sir Wilford Brett, Commandeur de l'Ordre de Saint-Georges, président de Scheffiel Tramways Company, Administrateur de Chelsea Waterworks Company, etc., etc., Président;

A. Barthe, Administrateur de la Société Métallurgique de l'Ariège et de la Société Métallurgique du Périgord, Paris;

J. Brisson, Banquier, à Paris;

Commander Lovett Cameron, R. N. C. B., à Londres;

Oswald D. Chapman, Esq., à Londres;

Ernest Deligny, Ingénieur, Membre du Conseil municipal, Paris;

Pascal Duprat, député de Paris;

John Surtées, ancien président à Londres de Midland Railway of Canada, Censeur de la Banque de South Australie, à Londres;

Norman Tronson, Esq., Foreign Exchange broker, de la maison WOOLASTON and FILS, Londres.

Les affaires de banque sont les meilleurs placements que puissent faire l'épargne.

Les banques anglaises bien administrées ont vu en très peu d'années, doubler et tripler la valeur de leur actions. Les Banques française ont suivi une marche analogue.

L'*English and French Bank* est à la fois une banque anglaise et française. A Londres elle est banque d'escompte et de commission, et à Paris, Banque d'émission et de placement. De chacune de ses deux branches elle est assurée de tirer d'importants bénéfices.

Il y a en Angleterre des milliards de capitaux qui ne demandent qu'à s'employer dans des affaires françaises.

Par un traité passé le 7 mai dernier avec la Caisse de participation financière, la Banque anglo-française possède déjà en France une succursale, une clientèle nombreuse, un chiffre d'affaire considérable, une organe financier quotidien important. Elle est en possession de 150 millions d'affaires préparées ou en préparation, qui lui assurent des bénéfices immédiats.

Elle est administrée par un Conseil d'hommes compétents, dont la grande expérience des affaires est un gage de succès pour la Banque.

Les actions seront cotées à Paris et à Londres.

La Caisse de Participation, dans le but de créer un marché en France, met en vente 25,000 actions libérées de 126 fr. 25, payables comme suit:

De suite	25 fr.	»
A la répartition	50 fr.	»
Au 15 novembre	51 fr.	25

TOTAL... 126 fr. 25

Les 5 livres seront appelées, suivant les besoins restantes de la société par le Conseil d'administration

Les coupons seront payables à Paris et à Londres.

ON PEUT OBTENIR DES ACTIONS AU PORTEUR PAR LA LIBÉRATION INTÉGRALE DES TITRES

Les demandes d'actions seront reçues Vendredi 15 et Samedi

16 Octobre 1880.

A LONDRES. Aux caisses de Capital et Coenties Bank (Limited), 30, Treadneelle-Street, ainsi que dans ses succursales à Londres et dans les provinces.

Au siège social de The English and French Bank (Limited), 62 King-William-street, E. C.

A PARIS. A la Caisse de Participation financière succursale de The English and French Bank, 31, rue du 4 septembre.

La réduction, s'il y a lieu, sera proportionnelle aux demandes.

On peut dès aujourd'hui, adresser les demandes par correspondance.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par
la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres
Guérissant les dyspepsies, gastrites, gas-
tralgies, constipations, glaires, vents, ai-
greurs, acidités, pituites, nausées, renvois,
vomissements, même en grossesse; diarrhée,
dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffe-
ments, oppression, congestion, névrose, in-
somnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlo-
rose; tous désordres de la poitrine, gorge,
haléine, voix, des bronches, vessie, foie, reins,
intestins, muqueuse, cerveau et sang. C'est en
outre la nourriture par excellence qui, seule,
suffit pour assurer la prospérité des enfants,
33 ans de succès, 100,000 cures, y compris
celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le
duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhant.

lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M.
le Dr Prof. Dédé, etc.
Cure n° 63,476: M. le curé Comparet, de
dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de
souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses,
sueurs nocturnes.
N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La
Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans,
d'une épouvantable maladie de vingt ans, des
dépressements les plus terribles, à ne pouvoir
faire aucun mouvement, avec des maux d'es-
tomac jour et nuit, et des insomnies horribles.
— BOREL, née Carbonnetty.
Cure N° 98,614: Depuis des années je
souffrais de manque d'appétit, mauvaise di-
gestion, affection de cœur, des reins et de la
vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous
ces maux ont disparu sous l'heureuse in-
fluence de la Revalescière. — LÉON PEYCLER,
instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).
Quatre fois plus nourrissante que la viande
elle économise encore 50 fois son prix en mé-

decines. En boîte. 1/4 kil., 2 fr. 15 2/2,
kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La
Revalescière chocolatée au même prix. Elle
rend appétit, bonne digestion et sommeil
rafraîchissant aux plus agités. Envoi contre
bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr.
franco. — Dépôt partout chez les bons phar-
maciens et épiciers, DU BARRY et Co (limited),
8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CON-
TREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES.
Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

MÉDECINE.

I. — *Maladies de la Gorge, de la Voix, et de la*
Bouche, accidents causés par le mercure et
le tabac. — Faire usage des PASTILLES DE
DETHAN, au sel de Berthollet: 2 f 50, la boîte.
II. *Maladies de l'Estomac et des Intes-*
tins, digestions pénibles, manque d'appé-
tit, aigreurs, renvois, vomissements, etc.
— Faire usage des PASTILLES et des POU-
DRES,
DES PATERSON, au bistmuth et magnésie. —
Pastilles: 2 f. 50; — Poudres: 5 fr.
III. — *Appauvrissement du sang, fièvres,*
maladies nerveuses, — Le VIN DE BELLIN
au quinquina et Colombo, fortifiant, fébrif-
uge, anti-nerveux, convient aux Enfants,
aux femmes délicates, aux personnes affai-
blies par l'âge, la maladie ou les excès. —
La bouteille: 4 fr.
Dépôts à la pharmacie DETHAN, faubourg
St-Denis, 90, PARIS et dans les principales
pharmacies de France et de l'Etranger.

DELPECH

COUVREUR ZINGUEUR

23, rue de la Liberté, à Cahors,

A l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Entrepreneurs, que, éta-
bil à Cahors depuis peu, il se charge des Couvertures de bâtiments en zing
ou en ardoise, toutes fournitures comprises.

Ornements en zing et garnitures en plomb. Châneaux à dilatation. Couvert-
ure ardoise mosaïque. Couverture ardoise agrafée ou à pince, ne se déform-
ant pas par suite de la dilatation des charpentes en bois ou de la dilatation
de celles en fer, et conservant toujours leur régularité première. L'ardoise
étant inaltérable de sa nature, les couvertures défectueuses ne sont dues
qu'à la mauvaise façon.

Le **Sieur Delpech** espère que MM. les propriétaires voudront bien
honorer de leur confiance. Il offre pour garantie de son travail l'appréciation
de M. es architectes.

On trouve chez lui divers échantillons.

Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes
les spécialités fran-
çaises et étrangères
Eaux minérales
naturelles de Fran-
ce et de l'étranger.

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de VINEL

Spécialité de Ban-
dages, Bas à varices,
Ceintures ventriè-
res, Appareils en
Caoutchouc et Arti-
cles d'allaitement.
Irrigateurs - Clyso.

La **Pharmacie centrale de Cahors** se recommande à sa nom-
breuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations
pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des pre-
mières fabriques de France et de l'Etranger, la promptitude dans l'exécution et
la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinqu-
na supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Cran-
choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûr-
dans les Rhumes. — Elixir vermifuge Bonafous. — Extrait fluide des trois
quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quin-
quina. — Liqueur de godron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. —
sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infailibles contre les Rhumes récents
ou anciens. Thés et Chocolats variés.

Le Journal des Tirages Financiers

(11^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

Capital: VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-
complet. — Parait chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages.
Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assem-
blées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles
et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant
les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT:

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS
A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS
sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine:

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

GRAND HOTEL-RESTAURANT

du Palais National

Le **Sieur L. LACASSAGNE**, fils, propriétaire de cet Etablissement pré-
vient MM. les voyageurs et les familles que l'on trouvera dans cet
Hôtel tout le confort d'une maison de premier ordre.

Omnibus à tous les trains.

A CÉDER

Une Etude de Notaire

A LAUZERTE (Tarn-et-Garonne)

S'adresser à M^{me} V^e BERTRAND.

LE SOIR Journal Politique
et Financier

(14^e Année)

PUBLIE CHAQUE JOUR

EN SUPPLÉMENT

30 fr.

Une cote de toutes les
valeurs de Bourse
cotées et non cotées.

Une semaine d'essai: UN f.

PARIS

12, rue Grangé-Batelière

A VENDRE

BONNE OCCASION

des

APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE

avec nombreux accessoires.

S'adresser au bureau du Journa

Cépages Américains

JACQUEZ à couper sur souche
à des prix très-modérés,
Chez M. Douysson, route Capes-
tang, Béziers (Hérault).

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie

ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT
ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18
Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE: 175 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS

POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices
de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE
OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux
décès des Assurés

depuis l'origine de
la Compagnie.....

52,688,827 fr.

Arrérages payés aux

Rentiers.....

162,493,888 fr.

Bénéfices payés aux

Assurés en cas de
décès pour la vie

entière.....

21,769,374 fr.

S'adresser pour les renseignements, à

M. Bouché, à Paris

Puel, à Figeac; Lacambre

Gourdon; Bap^{te} Planiol, à

Souillac.

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFROISSABLES
Spécialité

De Lingerie pour homme, sur mesure
Seule Maison à Montauban
CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETÉ
Représentée à CAHORS,
par M. DIDES,
Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

20 à 25 % de Revenu par An, payables par Mois
SÉCURITÉ ABSOLUE
Résultats des années 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879. — Brochure explicative: 60 centimes.
S'adresser à la **CAISSE DES REPORTS**, 77, rue Richelieu, PARIS

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de
draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaises pour pantalons, Costumes
omplets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour
classe d'hiver.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des
vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc.
SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

Tuilerie et Briqueterie Mécaniques

USINE A VAPEUR

A. - G. ROBIN

VILLENEUVE-SUR-LOT (Lot-et-Garonne).

1^{er} prix, médaille d'ARGENT..... Nérac, 1877.

Diplôme de mérite, médaille d'ARGENT..... Italie, 1878.

1^{er} prix médaille d'OR..... Agen, 1879.

TUILES (sept modèles, BRIQUES pleines et creuses, ornements et poterie de bdtiments
et jardins, Carrelage, Caupes, Statues, Pots à fleurs, etc.

Toute commande de Tuiles et Briques est remplie dans les 24 h.

Sur demande, envoi franco des prospectus, prix-courants, notices et instructions.

ON DEMANDE de bousouriers, Moteurs, Estampeurs pour Fleurons, poinçons, coups
suspensions, statues et ornements divers.

Aux Asthmatiques

L'asthme, la Toux, l'oppression, la Bronchite, le Catarrhe et toutes les maladies
ses voies respiratoires sont guéries par le traitement de M. AUBRÉE, médecin
pharmacien.

Un traitement dont la réputation s'appuie sur dix-neuf ans d'existence, qui est
journallement ordonné par d'illustres médecins de France et de l'Etranger, qui a
permis de réunir un tel nombre d'attestations de guérisons, que deux jours suffi-
sent à peine pour en prendre connaissance, qui n'a jamais provoqué le plus léger
accident, qui n'exige aucun régime particulier, qui peut être suivi partout, même
en voyage, et qui est à la portée des plus petites bourses, ce traitement sans rival,
seul curatif de l'asthme, mérite bien la confiance que le public lui accorde. —
Des vieillards âgés de plus quatre-vingt-dix ans lui doivent leur guérison. Consul-
tation par correspondance; renseignements gratuits.

Adresser les lettres à MM. Aubrée et Guillemain à la Ferté-Vidame (Eure et Loire)

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec
indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.
Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco